



ÉCOLE COMMUNALE DU CENTRE
ÉCOLE À RAYONNEMENT MUSICAL
SECTIONS MATERNELLE ET PRIMAIRE

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Lundi 26 août ... C'est la rentrée des classes ! Les vacances d'été sont finies ; chacun aura pu, je l'espère, en profiter pleinement ...

Nous voilà donc partis pour une nouvelle année scolaire. Qu'elle soit belle, dynamique, rassembleuse, riche d'enseignements, d'échanges constructifs et de projets, de découvertes, d'apprentissages passionnants et de plaisirs multiples !

Comme chaque année, les premiers devoirs et leçons sont réservés aux mamans et aux papas : lire le dossier informatif ci-dessous qui contient de très nombreuses informations utiles au bon fonctionnement de notre **SECTION PRIMAIRE**, compléter les divers formulaires électroniques, couvrir et étiqueter les livres et les cahiers, vérifier si tout le matériel est en ordre, et j'en passe ...

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente année scolaire 2024-2025 et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Dominique Verlinden,
Directeur.

1. Organisation générale	9. Education physique et Natation
2. Assurances et sécurité	10. Alimentation
3. Quelques règles de vivre-ensemble	11. Garderies scolaires
4. Obligation scolaire	12. Communication
5. Calendrier scolaire	13. Frais scolaires
6. Matériel scolaire	14. Commandes et facturation
7. Journal de classe & Bulletins	15. Mobilité
8. Organisation des fins de journées	16. Collectes diverses

1. Organisation générale

- **Garderies** :
 - a. Matin : de 7h00 à 8h25
 - b. Midi : de 12h00 à 13h10
 - c. Travaux dirigés : de 16h à 16h40 (vendredi : 15h50-16h30)
 - d. Soir : de 16h40 à 18h30
- **Heures de cours** :
 - a. Matin : de **8h25** à 12h05
 - b. Après-midi : de 13h10 à 15h40 (vendredi : 13h30-15h30)
 - c. Les enfants doivent être présents au moins **5 minutes** avant le début des cours.
 - d. **Par respect pour le travail des enseignants et des camarades de classe, chacun veillera à éviter tout retard.**

2. Assurances et sécurité

- Les enfants sont couverts, en cas d'accident scolaire, par une assurance (Ethias). L'ensemble des frais médicaux est supporté par les parents jusqu'à ce que la déclaration d'accident soit enregistrée par l'assureur et que le remboursement soit effectué.
- L'école décline toute responsabilité en cas de dommages pouvant survenir aux appareils dentaires, aux lunettes, aux vêtements. La responsabilité de l'école est également dérogée en cas de perte d'objets de valeurs (montres, bijoux et autres objets personnels).
- **Sécurité** : Des exercices d'évacuation sont réalisés deux fois par an.

3. Quelques règles de vivre-ensemble

- Les GSM, lecteurs MP3, jeux électroniques, appareils photos, ..., sont formellement interdits.
- Les chewing-gums, les bonbons, les chips, les berlingots de toute nature, les sodas, ..., sont également proscrits dans notre établissement. L'eau et les collations saines doivent être favorisées (voir point 10 – alimentation)
- Les enfants sont tenus d'adopter une **tenue vestimentaire** adaptée à la vie scolaire ; les tenues sportives (trainings, maillots de football, ...) sont réservées à la pratique sportive en dehors de l'école.
- Les casquettes et autres couvre-chefs sont réservés à l'extérieur.



ÉCOLE COMMUNALE DU CENTRE
ÉCOLE À RAYONNEMENT MUSICAL
SECTIONS MATERNELLE ET PRIMAIRE

- Les enfants sont responsables de leurs vêtements et effets personnels. A ce propos, des vêtements marqués au nom de l'enfant se retrouvent plus facilement.
- On évitera le port de boucles d'oreilles à l'école du fait du danger qu'elles représentent dans le cadre des activités sportives et des jeux dans la cour de récréation. Lorsqu'elles sont présentes, elles doivent être retirées de manière autonome avant toute activité de psychomotricité et d'éducation physique.
- Les tatouages, piercings, vernis et autres fantaisies non appropriées à la vie scolaire sont proscrits.
- Les enfants doivent respecter et prendre le plus grand soin du mobilier scolaire. **Toute dégradation volontaire sera sanctionnée.** Les réparations seront facturées aux parents concernés.
- Nous exigeons de nos élèves ponctualité, politesse et respect à l'égard de chacun de leurs camarades et de toute personne travaillant dans l'école.
- La **violence dans les conflits, qu'elle soit verbale ou physique, sera sévèrement sanctionnée.**

4. **Obligation scolaire**

Dès la 3^e année maternelle, les enfants sont soumis à l'obligation scolaire. Toute absence d'un jour ou de plusieurs jours devra obligatoirement être **motivée par écrit** à la titulaire ou au secrétariat, dans les meilleurs délais.

Un **certificat médical** est exigé pour toute absence de plus de 2 jours.

En outre, la Fédération Wallonie-Bruxelles impose aux écoles de dénoncer tout cumul d'au moins **9 demi-jours injustifiés.**

5. Calendrier scolaire

Ci-dessous, une ébauche de calendrier pour l'année à venir. Ce dernier sera régulièrement mis à jour sur notre site internet.

- Lundi 26/8 : Rentrée des classes
- Lundi 2/9 : Reprise des repas chauds
- Mercredi 4/9 : Petit-déjeuner de rentrée des classes
- Dimanche 15/9 : Journée verte de fin d'été
- Lundi 16/9 → Vendredi 20/9 : 5P – Classes de mer
- Jeudi 19/9 : 19h – 1^{ère} réunion de l'ADP
- Vendredi 27/9 : Congé - Fête de la Communauté française (garderies ouvertes mais pas de repas chauds)
- Samedi 19/10 → Dimanche 3/11 : Vacances d'Automne
- Lundi 11/11 : Congé – Commémoration de l'Armistice (école fermée)
- Samedi 16/11 : Ciné-Chaussettes (PM)
- Vendredi 6/12 : Visite de Saint-Nicolas
- Vendredi 6/12 : dès 16h – Permanence « Sapins et Cougnous »
- Samedi 7/12 : dès 9h30 – Permanence « Sapins et Cougnous »
- Vendredi 13/12 : Marché de Noël !
- Samedi 21/12 → Dimanche 5/1 : Vacances d'Hiver
- Vendredi 7/2 : 19h – 2^{ème} réunion de l'ADP
- Samedi 22/2 → Dimanche 9/3 : Vacances de Carnaval
- Vendredi 14/3 : Soirée Carnaval
- Dimanche 13/4 : Journée verte de printemps
- Lundi 21/4 : Congé - Lundi de Pâques (école fermée)
- Samedi 26/4 → Dimanche 11/5 : Vacances de Printemps
- Mardi 13/5 : Photographe scolaire
- Du mercredi 21 au vendredi 23/5 : 3M et 2P : Classes vertes à Ovisat
- Samedi 24/5 : Fancy-Fair !
- Jeudi 29/5 : Congé – Ascension (école fermée)
- Vendredi 30/5 : Journée pédagogique (garderies ouvertes mais pas de repas chauds)
- Lundi 9/6 : Congé – Pentecôte (école fermée)
- Samedi 14/6 : 19h – 3^{ème} réunion de l'ADP + BBQ
- Lundi 16/6 → Jeudi 19/6 : Section primaire – Période de révisions générales
- Vendredi 20/6 PM : 2M à 6P – Répétition générale en vue du spectacle de fin d'année
- Vendredi 20/6 → Jeudi 26/6 : Evaluations de fin d'année (1P à 5P)
- Lundi 23/6, mardi 24/6, jeudi 26/6 et vendredi 27/6 : CEB (6P)
- Vendredi 27/6 : Dernier jour des repas chauds
- Vendredi 27/6 PM : 2M à 6P - Répétition générale en vue du spectacle de fin d'année
- Samedi 28/6 : 18h - Fête de fin de 6P (apéro-barbecue-nuit de camping dans le jardin)
- Lundi 30/6 : Section primaire – Journée « Excursions de fin d'année »
- Mardi 1/7 : Cérémonies de fin d'année (1P à 5P) (1P : 9h00 – 2P : 9h30 – 3P : 10h00 – 4P : 10h30 – 5P : 11h00).
- Mardi 1/7 PM : 2M à 6P – Répétition générale en vue du spectacle de fin d'année
- Mercredi 2/7 : 10h30 - Proclamation des 6P – (ancienne) Maison communale d'Uccle (place J. Vander Elst)
- Jeudi 3/7 : Matin – 2M à 6P – Répétition générale au Centre culturel d'Uccle
- Jeudi 3/7 : Spectacle musical de fin d'année au CCU (classes de 2M à 6P) – 17h
- Vendredi 4/7 : Cérémonies de fin d'année – Section maternelle (Acc : 9h30 – 1M : 10h – 2M : 10h30 – 3M : 11h)
- Samedi 6/7 : Début des vacances d'été



ÉCOLE COMMUNALE DU CENTRE
ÉCOLE À RAYONNEMENT MUSICAL
SECTIONS MATERNELLE ET PRIMAIRE

6. Matériel scolaire

Il est bien évident que, pour fournir un travail de qualité, l'élève doit disposer d'un matériel en ordre et ce, **durant toute l'année scolaire**. Merci de vous conformer à la liste élaborée par la titulaire de classe.

7. Journal de classe et bulletins

Le journal de classe sera paraphé quotidiennement par les parents.

Les parents ne sont pas autorisés à écrire dans le journal de classe de l'enfant. Les éventuelles communications écrites se feront donc toujours sur papier libre.

Les **bulletins** seront remis à 4 reprises au cours de l'année scolaire (3 périodes + 1 session de révisions générales/examens). Ils seront nécessairement analysés et signés par les parents.

8. Organisation des fins de journées

- **Les rangs :**

A la fin des cours, des **rangs** sont organisés.

L'un conduit les enfants vers la zone d'accueil des parents, au niveau du « sas » d'entrée de la cour de récréation.

Les enfants qui rentrent seuls doivent regagner leur domicile par **le chemin le plus court**. Les enfants sont tenus d'adapter un comportement adéquat durant ces trajets. Tout écart de conduite pourra être sanctionné.

En aucun cas, un enfant ne peut quitter l'école sans **autorisation écrite** dûment transmise au secrétariat. Nous insistons pour que toute modification (changement occasionnel de rang, retour seul, avec d'autres personnes, ...) nous soit communiquée.

- **Les travaux dirigés :**

Dès la fin des cours, à 15h40 (15h30 le vendredi), notre école organise des **travaux dirigés** qui permettent aux enfants de réaliser leurs devoirs sous la surveillance de nos animateurs de garderie (1P/2P) ou d'un/une instituteur/trice (3P/4P et 5P/6P).

Après une courte récréation, les groupes rentrent en classe et se mettent au travail jusqu'à 16h40 (16h30 le vendredi).

Le temps imparti aux travaux dirigés étant déjà fort limité, il n'est pas envisageable que le travail soit interrompu par des parents qui viendraient chercher leurs enfants en cours de séance.

J'insiste donc pour que les parents viennent chercher leurs enfants **avant** ou **après** la période d'étude mais **pas pendant** cette période de travail.

Pour tous les enfants qui restent après les travaux dirigés, une garderie est prévue jusqu'à **18h30 au plus tard.**

9. Education physique et natation

Les activités d'éducation physique et de natation font partie intégrante de la grille horaire de cours et sont donc obligatoires.

- **Education physique** :
 - À l'école, sous la houlette de Madame Carole Alexandre.
 - Prévoir un sac, des chaussons de gymnastique, un short bleu et un tee-shirt blanc sans inscription (ou un tee-shirt avec le logo de l'école)
- **Natation** : à la piscine du Longchamp ...
 - Un mardi après-midi sur deux pour les classes de 1-2P.
 - Un mercredi matin sur deux pour les classes de 3-4-5-6P.
 - Coût de l'activité : 3€ la séance en 1-2P et 1.50 € la séance en 3-4-5-6P.
 - Les enfants doivent être munis d'**un sac de piscine** (pas de sac en plastique) contenant **un maillot** (pas de bermuda ni de short), **un bonnet rouge** (disponible au secrétariat) et **une serviette de bain**.
 - Le trajet s'effectue à pied durant les mois de septembre, octobre, avril, mai et juin. Un autocar sera prévu pour les mois de novembre, décembre, janvier, février et mars.

10. Alimentation

Comment passer une journée d'école efficace ? En soignant le **sommeil** ET l'**alimentation** !

- **Le petit-déjeuner** :
Idéalement, celui-ci devrait être pris à la maison, au calme, et se composer d'un fruit ou jus de fruit, d'un laitage (yaourt, lait, ...) et de fibres (pain, céréales). **On évitera d'office les excès de sucre ... qui nuisent à la concentration ... et donc aux apprentissages !**
- **Les boissons** :
Entre le début des cours et le retour à la maison : **de l'eau, rien que de l'eau !**
 - à volonté ;
 - nous insistons pour que chacun évite l'usage de bouteilles en plastique et leur préfère **une gourde** ;



ÉCOLE COMMUNALE DU CENTRE

ÉCOLE À RAYONNEMENT MUSICAL

SECTIONS MATERNELLE ET PRIMAIRE

- **toutes les autres boissons (berlingots et canettes) sont proscrites en cours de journée (tant scolaire qu'extrascolaire).**

- **Les repas de midi :**

- Deux services sont organisés en section primaire :
 - 12h : Tartines 3-4 / Tartines 5-6 / Repas chauds 3-4-5-6
 - 12h30 : Tartines 1-2 / Repas chauds 1-2
- Ici aussi : de l'eau, rien que de l'eau !

- **Les collations du matin :**

La collation du matin est individuelle et se compose EXCLUSIVEMENT de fruits et/ou légumes (de saison, de préférence).

- **Le goûter :**

L'heure d'une collation plus consistante est arrivée ... Les enfants consomment leur goûter personnel à la garderie pour la section maternelle ou à la récréation pour la section primaire.

- **Le « zéro déchet » : Cette année, nous insistons pour que chaque parent joue le jeu d'une réduction drastique des déchets générés à l'école ... NOUS OPTERONS DÉSORMAIS POUR DES COLLATIONS ET DES GOÛTERS « ZÉRO DÉCHET » ... Les emballages restent à la maison et chacun sera invité à privilégier de petits contenants réutilisables et nominatifs ! Nous comptons sur vous !**

11. Garderies scolaires

- Notre équipe se compose de 6 animateurs, présents le matin, le midi, le soir et pour diverses tâches régulières ou ponctuelles en cours de journée scolaire.
- De manière générale, les garderies ouvrent leurs portes dès 7h00 le matin et se clôturent à 18h30 au plus tard.
- La garderie dispose d'un GSM : **0473/28.33.74.**
- Les parents qui sont dans l'impossibilité de venir chercher leurs enfants doivent en avvertir l'école et fournir une attestation de reprise par de tierces personnes.
- **Un parent n'intervient JAMAIS lui-même pour régler un conflit entre enfants.**

- Les parents qui ne respecteraient pas les heures limites de garderie (18h30) pourraient se voir exclure de ce service.

12. Communication

- **École-parents**

Notre école utilise divers canaux de communication, selon les situations :

- **La farde de communications** pour divers avis « papier ». Cette farde peut être vidée de son contenu au cours de l'année scolaire.
- Les courriels aux parents pour des informations à caractère urgent ou officiel.
- La plate-forme QUESTI pour des publications du quotidien (photos, rappels, échéances, informations diverses).

- **Parents-école**

Pour entrer en contact avec l'école ou un membre du personnel en particulier, les parents s'adressent au secrétariat ou usent tout canal défini en début d'année, en concertation avec la titulaire de classe (courrier, courriel).

- **Parents-Parents**

- Notre Association assure le lien entre les parents, au travers de ses communications et publications (Questi, Facebook) et des événements rassembleurs qu'elle organise tout au long de l'année scolaire.
- En parallèle, libre aux parents de chaque classe de constituer des groupes de communication (le canal le plus régulièrement utilisé étant Whatsapp).

13. Frais scolaires

Conformément à la réglementation sur la GRATUITE SCOLAIRE (décret du 14/03/2019) en Fédération Wallonie-Bruxelles, voici un aperçu le plus précis possible des **frais scolaires obligatoires**, des **frais extrascolaires** ainsi que des **frais facultatifs** prévus, préalablement à l'année scolaire 2024-2025.

Il est à noter que certains frais peuvent être adaptés en fonction d'imprévus, d'indexations ou de modifications organisationnelles.

- **Frais obligatoires liés à la rentrée des classes et fournitures scolaires :**

- **Classes maternelles et de 1^{re}/2^e/3^e primaires :**

Les écoles bénéficient désormais d'une subvention pour les achats de fournitures scolaires pour ces classes d'âges. Plus aucune demande de ce type ne vous sera donc faite.

Selon l'âge de votre enfant, l'achat du cartable, du plumier, des tenues vestimentaires sportives et usuelles, d'éventuelles photos d'identité, des langes, et mouchoirs reste cependant de votre prérogative.

- **Classes de 4^e/5^e/6^e primaires :**

Ces classes ne bénéficient pas encore de telles subventions.

Une liste du matériel nécessaire à la rentrée vous a déjà été transmise ; il importe que chaque enfant soit parfaitement en ordre dès la rentrée scolaire. Libre à chaque parent de faire lui-même ses achats ou de commander ses fournitures, en tout ou en partie, via la traditionnelle « action achats groupés » orchestrée par notre



ÉCOLE COMMUNALE DU CENTRE

ÉCOLE À RAYONNEMENT MUSICAL

SECTIONS MATERNELLE ET PRIMAIRE

dynamique Association des Parents. Une attention particulière a été apportée à cette liste afin de compresser au mieux les demandes, de les formuler le plus

clairement possible pour éviter les malentendus et les achats inutiles et, enfin, de prendre une partie des besoins en charge par l'école (latte, rapporteur, dictionnaire, Bescherelle, ...).

- Les manuels scolaires, journaux de classe, fardes d'avis et bulletins sont d'office fournis gratuitement par l'école.
- **Frais obligatoires** :
 - Natation (± 18 séances par an)
 - 1P-2P : **3€/séance**
 - 3P-4P-5P-6P : **1.50 €/séance**
 - « Activités culturelles et sportives » :
 - Classes primaires :
À ce stade, aucun plafond n'est prévu pour les classes primaires.
En attendant, une épargne de **10 €/mois** est prévue pour ces activités.
 - Classes maternelles et primaires :
 - Un décompte précis sera systématiquement joint à la facture des mois de décembre, avril et juin.
 - Vos enfants participeront en outre à de nombreuses activités gratuites financées par la Commune d'Uccle.
 - « Séjours pédagogiques avec nuitées » :
À ce stade, aucun plafond n'est prévu par la FWB pour les classes primaires.
Sauf modification de programme, en 2024-2025, seule la 5^e primaire sera concernée par un séjour avec nuitée :
 - **Classes de mer** : coût prévisionnel 240 € - épargne juin 2023-2024 : 60 € - épargne septembre-octobre-novembre 2024-2025 : 3 x 60 €) ;
 - **Classes de neige** de l'année suivante : coût prévisionnel 599 € - épargne janvier à juin 2025 : 6 x 60 € + épargne septembre à décembre 2025 : 3 x 60 € + 1 x 59 €
Les épargnes seront intégrées aux factures mensuelles.

Remarque : Des classes vertes de 3 jours pourraient cependant s'organiser en cours d'année pour les classes de 3M et 2P. A suivre ...

- **Frais facultatifs liés au projet pédagogique proposés au coût réel :**
 - Achats groupés de ressources pédagogiques (cahiers d'exercices, dossiers pédagogiques...).
 - Abonnements à des revues éducatives.

- **Frais facultatifs d'intendance pour le repas de midi :**
 - Repas chauds en primaire (potage + plat + dessert) : **4.46 €/jour***
 - Forfait « potage » en primaire : **0.60 €/jour***

- **Frais facultatifs :**
 - **Garderies - Forfait mensuel « midi » : 17 €** (payable pour les deux premiers enfants d'une même fratrie) (Si moins de 5 fréquentations par mois : forfait journalier de 3.50 €)
 - **Garderies - Forfait mensuel « matin-soir » : 8 €** (payable pour les deux premiers enfants d'une même fratrie). Ce forfait est dû pour toute présence :
 - le matin : avant 8h15 en maternelle et avant 8h10 en primaire (soit 15' avant la classe).
 - le soir : après 15h40 en maternelle et après 15h50 en primaire (soit 10' après la classe).
 - Si moins de 5 fréquentations par mois : forfait journalier de 2€.
 - **Garderies des vacances scolaires**, organisées par la Commune d'Uccle sur le site du Val Fleuri (congés d'Automne, d'Hiver, de Carnaval et de Printemps) : Forfait de **25 €/semaine**.

- **Divers :**
 - Pour les cours d'éducation physique et de natation, une tenue spécifique est exigée. L'école propose un modèle de tee-shirt de gymnastique et de bonnet de natation (de bonne qualité et avec le logo de l'école) mais chacun est évidemment libre de choisir un autre fournisseur.
 - Des informations diverses relatives à des abonnements, des stages sportifs et culturels vous parviendront ponctuellement par l'intermédiaire des fardes de communication. Il s'agit donc bien d'informations, à votre service. Libre à chacun d'y souscrire ou non.
 - Des actions ou ventes diverses visant à réduire la participation financière des parents pourront être organisées (photos, gaufres, marche parrainée ...). Ces sollicitations sont facultatives.



ÉCOLE COMMUNALE DU CENTRE
ÉCOLE À RAYONNEMENT MUSICAL
SECTIONS MATERNELLE ET PRIMAIRE

14. Commandes et facturation

- Les commandes de repas et autres services s'organisent sur base annuelle (cf formulaire en ligne « profil de commandes »); il est toutefois possible de communiquer des adaptations ponctuelles (absences, changement d'organisation familiale, ...) au secrétariat (exclusivement par mail adressé à centre.secretariat@uccl.edu.brussels).
- Les repas chauds (potage-plat-dessert) reprendront dès le lundi 2 septembre. Chacun se munira donc d'un pique-nique durant la première semaine de classe. Un **menu** sera distribué mensuellement (et sera diffusé sur QUESTI). De petits logos permettent d'identifier facilement les composants spécifiques de chaque repas.
- Les enfants qui consomment systématiquement leur pique-nique personnel peuvent l'accompagner d'un potage fourni par l'école. Celui-ci fait l'objet d'un forfait mensuel de 4 ou 5 jours hebdomadaires, selon que l'enfant soit présent ou non le mercredi midi.
- Les « **garderies** » sont couvertes par deux forfaits (valables dans l'ensemble des écoles communales d'Uccle) :
 - Le **forfait mensuel « midi »** qui s'élève à 17 €.
 - Le **forfait mensuel « matin et soir »** qui s'élève à 8 € et qui prend en compte toute présence :
 - Le matin : avant 8h15 en maternelle et avant 8h10 en primaire (soit 15' avant la classe).
 - Le soir : après 15h40 en maternelle et après 15h50 en primaire (soit 10' après la classe).
- **Excursions/Animations** : Un forfait mensuel de 5.4 € en maternelle et de 10 € en primaire est prévu, permettant une gestion transparente de ces activités et évitant la circulation d'argent liquide dans les classes.
- Lorsque des **classes de dépaysement** (classes vertes, classes de neige) sont prévues en cours d'année, une **épargne mensuelle** est systématiquement organisée.

- Mensuellement, vous recevrez une facture, à payer par virement bancaire **dans les meilleurs délais après réception**. Merci de respecter **SCRUPULEUSEMENT** la communication structurée qui y figure.

15. Mobilité

Entre 6 et 12 ans, les enfants sont autorisés à voyager gratuitement sur le réseau de la STIB. Ce sera réseau sera régulièrement utilisé pour des excursions scolaires. Il importe dès lors que chaque parent fasse les démarches pour obtenir, dans les meilleurs délais, une **carte Mobib** pour son enfant. A défaut, pour chaque excursion, il s'agira de prévoir le montant d'un trajet aller-retour (5 €), en liquide.

L'école ne sera pas tenue responsable en cas d'oubli de cet abonnement.

16. Collectes diverses

- **Piles usagées** : Collectées dans notre école en vue de leur recyclage, elles nous permettent de recevoir gratuitement du matériel pédagogique. Le silo de collecte se situe juste à côté de la porte d'entrée principale.
- **Bouchons en plastique** : Les bouchons de bouteilles d'eau, de lait, ... sont collectés à l'école. Leur recyclage permet à des associations d'offrir des fauteuils roulants à des enfants handicapés !
- **Livres de jeunesse** : Vos enfants grandissent ... Leurs livres ne correspondent plus à leurs attentes et/ou leurs centres d'intérêt. S'ils sont encore en bon état, n'hésitez pas à nous les déposer. Ils seront utiles à la bibliothèque ou à la garderie.
- **Déguisements** : Les costumes devenus trop petits sont eux aussi les bienvenus pour accroître notre réserve ... toujours exploitée lors des périodes de garderies scolaires ou à l'occasion de spectacles ou de festivités.
- **Coquilles d'œufs et marc de café** : Très utiles au potager, ces deux substances feront désormais l'objet d'une collecte continue dans des bacs spécifiques qui seront disponibles dans le hall principal ...
- **Compostage** : N'oubliez pas que nous disposons d'un compost de quartier, accessible via le parking de l'école. Le produit fini agrémente chaque année les bacs de potager et la serre de culture de notre jardin pédagogique, ainsi que les jolis parterres des Incroyables Comestibles à l'avant de l'école.

